

عن عقبة بن عامر رضي الله عنه أنه جاء في ركب
عشرة إلى رسول الله صلى الله عليه وسلم فبايع تسعة
وأمسك عن رجل منهم
فقالوا : ما شأنه ؟

فقال رسول الله صلى الله عليه وسلم : إن في عضده
تميمة

فقطع الرجل التيممة فبايعه رسول الله صلى الله عليه
وسلم ثم قال : من علق فقد أشرك



D'après 'Oqba Ibn 'Amir (qu'Allah l'agrée) :
Je suis venu voir le Prophète (que la prière
d'Allah et Son salut soient sur lui) avec un



groupe de dix cavaliers.

Il a reçu le serment d'allégeance de neuf d'entre nous et s'est abstenu concernant le dixième.

Ils ont dit: Qu'y a t-il le concernant?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Il y a certes sur son poignet un talisman (1) ».

L'homme coupa le talisman et alors le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a reçu son serment d'allégeance puis il a dit: « Celui qui accroche (2) a certes commis de l'association (3) ».

(Rapporté par Ahmed et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib n°3455)

Jugement : authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib n°3455
(Cheikh Albani)